



SCV Domaine Skiable

Aménagement des pistes VTT du Grand Serre et de la Ricelle *Saint-Chaffrey (05)*

Dossier d'examen au cas par cas Annexes au formulaire CERFA n° 14734*04

Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation au 1/25 000^{ème}

Annexe obligatoire n°3 : Photographies de la zone d'étude

Annexe obligatoire n°4 : Plans du projet

Annexe obligatoire n°5 : Plan des abords du projet

Annexe obligatoire n°6 : Localisation et effets du projet sur les sites Natura 2000

Annexe complémentaire n°1 : Incidences du projet sur les ressources naturelles

Annexe complémentaire n°2 : Incidences du projet sur la biodiversité

Annexe complémentaire n°3 : Incidences du projet sur le paysage

Annexe complémentaire n°4 : Synthèse des incidences et détail des mesures ERC

Annexe complémentaire n°5 : Analyse des effets cumulés du projet sur l'environnement

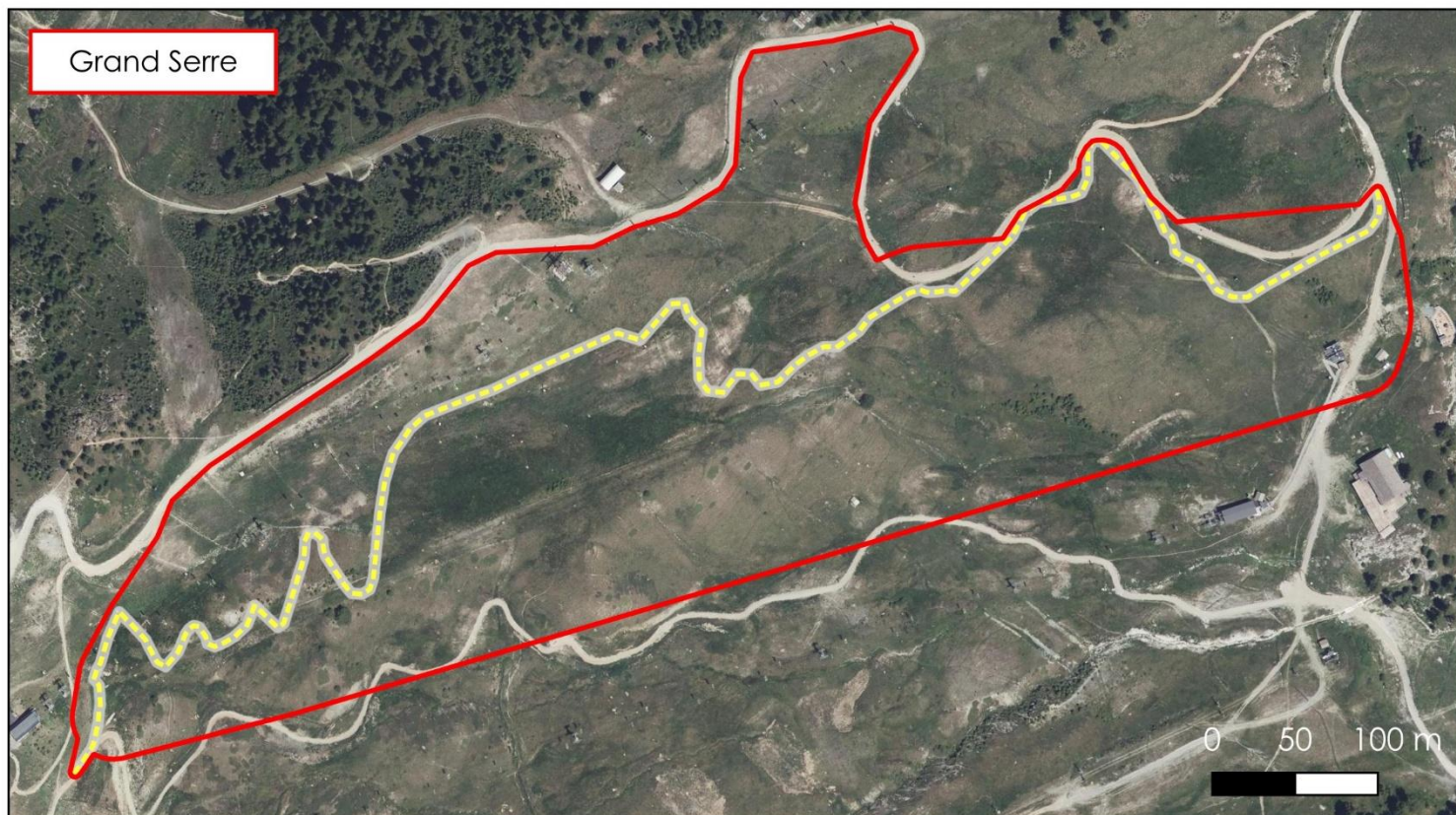
31 juillet 2026

Réf. : 2025208



Karum

ACTIONS NATURE



Légende

-  Zones d'étude
-  Tracé des pistes VTT
-  Emprise des travaux



Conception: KARUM n°2025208/ L.SEAUVE
Données fonds de carte issues de BD ORTHO® - IGN - (2025)
Source de données : SCV, KARUM (2025-2026)
Date : 22/07/2026

ACCES ET CIRCULATION

Les préconisations émises par les différents bureaux d'étude seront prises en compte pour le déroulement du chantier (cf. mesure d'évitement « Plan de circulation », annexe complémentaire n°4).

Les zones d'étude étant utilisées par des piétons, VTTistes, karts et autres usagers, le chantier sera balisé pendant toute sa durée (cf. mesure d'évitement « Mise en sécurité du chantier », annexe complémentaire n°4).

MATERIAUX ET STOCKAGE

Les volumes de terres mobilisés en déblais et en remblais sont équilibrés sur place. Aucune zone de stockage temporaire de terre ne sera nécessaire. Aucun matériel ou matériau ne sera déposé en dehors des espaces prédéfinis.

Afin d'éviter toute introduction de graines d'Espèces Exotiques Envahissantes à la zone d'étude, aucun matériau ne sera importé sur la zone de travaux.

STATIONNEMENT ET BASE VIE

La zone de stationnement des engins se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable immédiat ou rapproché.

La zone de stockage des engins et matériaux de chantier sera située à proximité du projet sur une zone prospectée sans enjeux environnementaux identifiés.

Les préconisations émises par les différents bureaux d'étude seront bien prises en compte pour le déroulement du chantier.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés à la pelle mécanique, à l'avancement du tracé dans le sens de la descente, sur une largeur maximale de 6 m. La pose d'un platelage bois est prévue pour éviter les travaux et le passage de la piste dans une zone humide.

La largeur de la bande roulante définitive est de 1,75 m.

La durée des travaux est estimée à 15 jours pour chaque piste. Les travaux débuteront à l'automne 2026.

SYNTHESE DES TRAVAUX

PISTE VTT	NIVEAU	LONGUEUR TOTALE	LONGUEUR DROITE	DENIVELE	EMPRISE AU SOL	AGRES
Grand Serre	Bleu	1 288 m	863 m	150 m	7 733 m²	1
Ricelle	Vert	419 m	398 m	50 m	2 541 m²	0